ENQUÊTE NATIONALE

AU LUXEMBOURG SUR LA PERCEPTION DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

Perception sur :

- **L'exploitation sexuelle dans le cadre des voyages et du tourisme**
- **Le matériel d'abus sexuel d'enfants**
- **Le grooming**
- **Les actions à mener contre**

OCTOBRE 2019

ECPAT LUXEMBOURG

Sommaire

1
Présentation de l'enquête 1

2
L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme 3

3
Le matériel d'abus sexuel d'enfants 17

4
Le grooming 23

5
Les actions et l'engagement face à ces thématiques 29

6
Informations supplémentaires 39

1 Présentation de l'enquête

ECPAT Luxembourg, association sans but lucratif, est une organisation non-gouvernementale agréée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes luxembourgeois depuis 1999 et placée sous le Haut-Patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse. Elle est membre du réseau internationale ECPAT qui compte 113 membres dans 98 pays et qui est la référence internationale sur les questions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

ECPAT Luxembourg soutient dans des pays du Sud des projets de prévention, de réhabilitation et de réinsertion en faveur des enfants vulnérables et/ou victimes d'exploitation sexuelle. Ces projets sont mis en œuvre par des organisations partenaires et permettent des actions d'information et de prévention auprès d'enfants et de communautés à risque ainsi que la prise en charge des enfants victimes.

Par ailleurs, ECPAT Luxembourg mène également au Grand-Duché de Luxembourg des actions de sensibilisation et d'information ainsi que du plaidoyer. C'est dans le cadre de ces actions au Luxembourg qu'ECPAT Luxembourg réalise la même enquête périodiquement afin de pouvoir mesurer l'évolution de la perception de l'exploitation sexuelle des enfants au Luxembourg. Ainsi, cette enquête a été réalisée en 2011 et en 2015.

Pour garder une possibilité de comparaison avec les enquêtes précédentes, nous avons gardé le même vocabulaire. Or, en 2016, un guide de terminologie (« Luxembourg guidelines », voir luxembourgguidelines.org) a été créé par ECPAT Luxembourg en collaboration avec ECPAT International, Interpol, Europol et un grand nombre d'autres institutions et organisations, pour établir une terminologie uniforme et éthiquement correcte. Ainsi, nous ne parlons plus actuellement de « tourisme sexuel impliquant des enfants », mais d' « exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme ». Et nous ne parlons plus de « pornographie impliquant des enfants » ou de « pédopornographie », mais de « matériel d'abus sexuel d'enfants ».

Méthodologie de l'enquête

ECHANTILLON

- L'enquête a été réalisée auprès de 1113 résidents du Luxembourg.

MODE DE RECUEIL

- Les interviews ont été réalisées en ligne.
- Les enquêtes ont eu une durée moyenne de 27 minutes.

PÉRIODE D'ENQUÊTE

- Le terrain s'est déroulé du 5 au 19 août 2019.

Structure de l'échantillon

	Echantillon brut	Après redressement
Sexe		
Homme	50.94%	50.04%
Femme	49.06%	49.96%
Age		
18-24 ans	9.25%	10.51%
25-34 ans	17.79%	18.96%
35-44 ans	19.41%	19.05%
45-54 ans	20.31%	18.69%
55-64 ans	16.62%	15.00%
65 ans et plus	16.62%	17.79%
Région d'habitation		
Luxembourg-Ville	19.50%	19.41%
Reste Centre	16.26%	16.26%
Sud	37.56%	37.38%
Nord	15.54%	15.18%
Est	11.14%	11.77%

Dans les cas où nous avons changé les questions afin de les adapter à la nouvelle terminologie, nous avons mis la question telle que posée aux participants en dessous.

L'enquête a été réalisée par TNS Illres.

2 L’exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme

Connaissance de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du voyage et du tourisme (ESEVT). Et si oui, de quelle source.

Question telle que posée aux participants :
Avez-vous déjà entendu parler de tourisme sexuel impliquant des enfants ?

Base : Tous

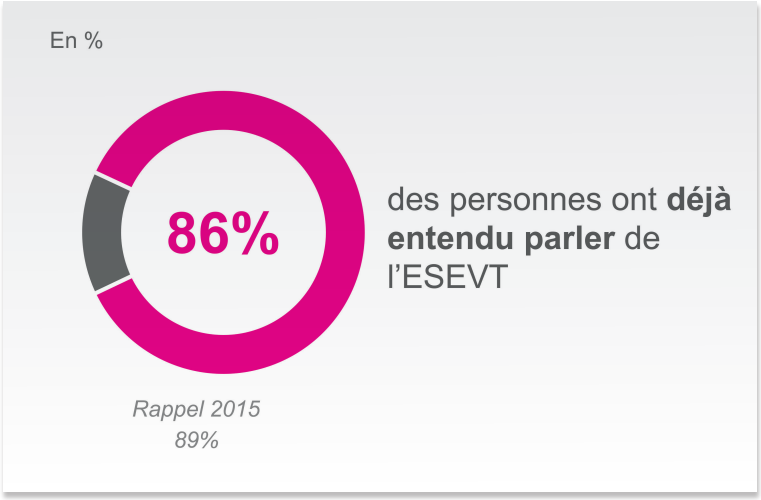

9 personnes sur 10 ont déjà entendu parler de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du voyage et du tourisme. Les médias sont la principale source d'information sur le sujet. On note également l'importance des réseaux sociaux et les campagnes de sensibilisation sont un canal d'information pour près de 4 personnes sur 10.

Si oui, où?

Base : Tous

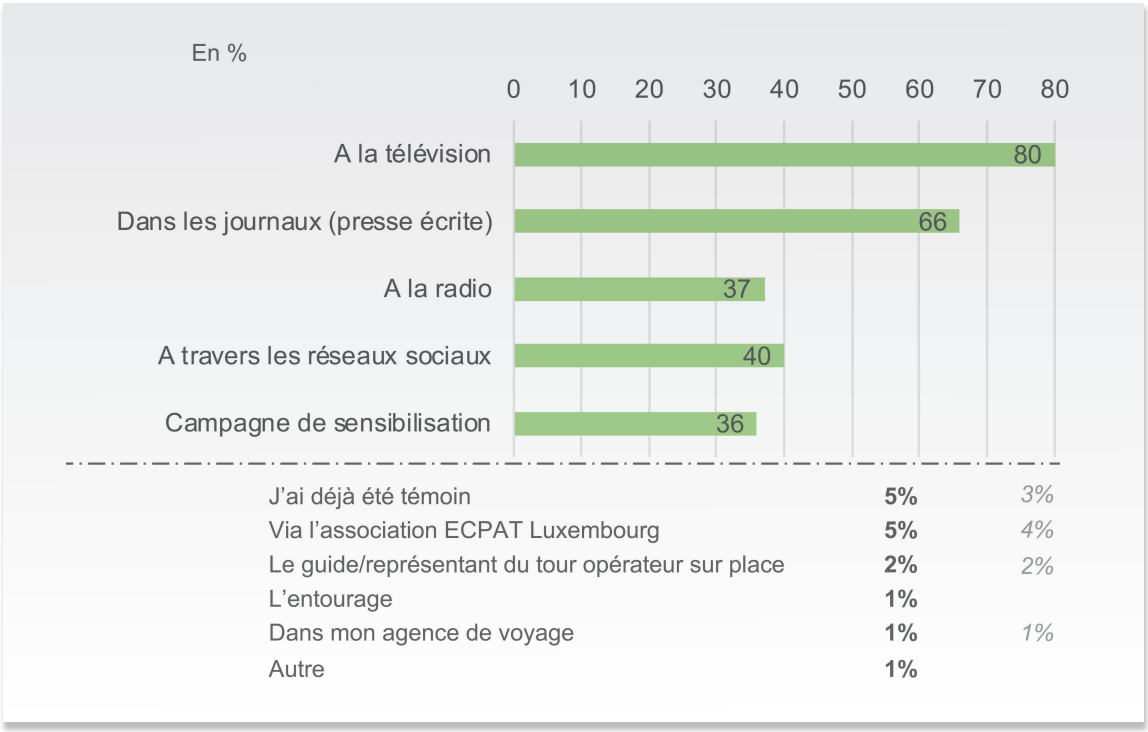

L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du voyage et du tourisme est-elle un sujet de conversation ?

Question telle que posée aux participants :
Le tourisme sexuel impliquant des enfants est-il un sujet de conversation ?

Base : Tous

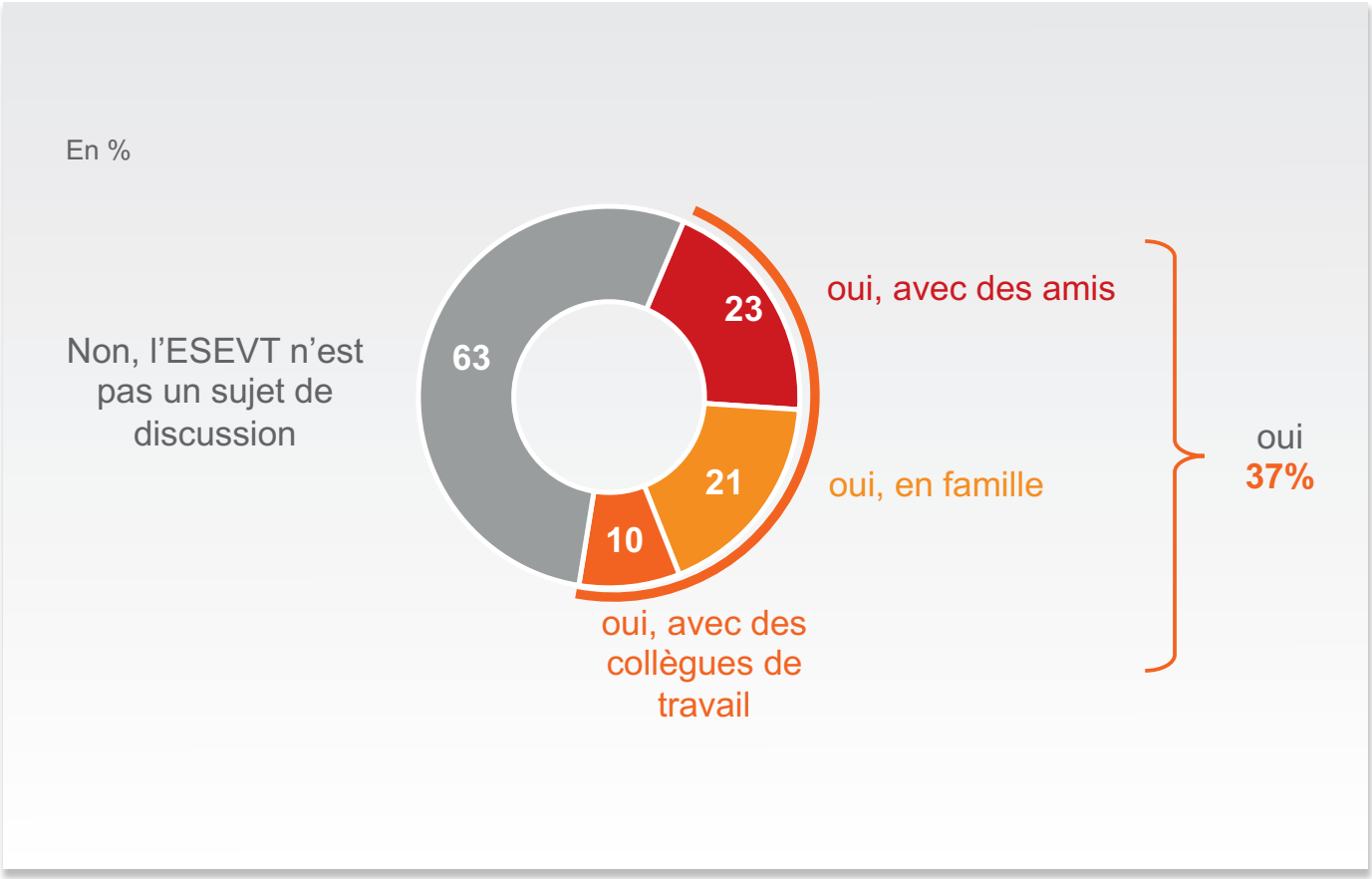

Selon vous, est-il acceptable ou pas qu'une personne majeure ait des relations sexuelles avec une personne en prostitution ?

Base : Tous

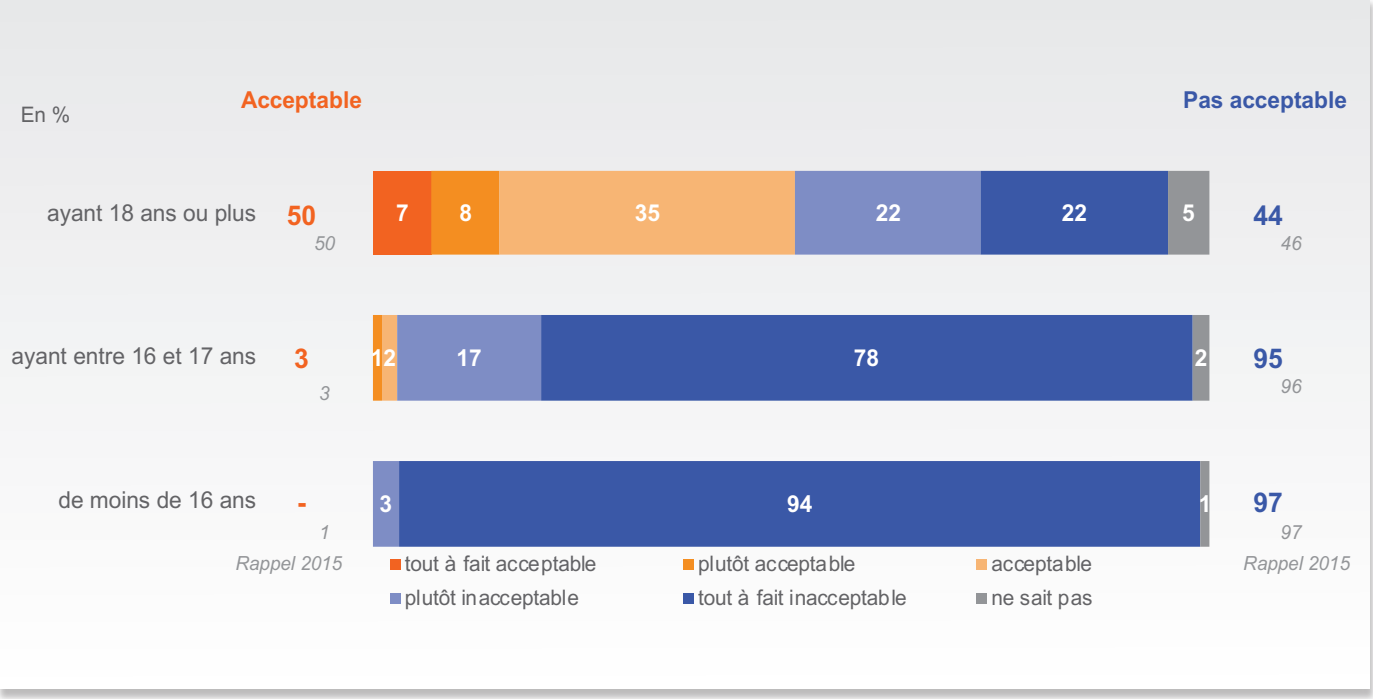

Les relations avec des personnes de moins de 18 ans sont rejetées sans équivoque.

Dans quelles régions l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme existe-t-il à votre avis ?

Question telle que posée aux participants :
Dans quelles régions le tourisme sexuel impliquant des enfants existe-t-il à votre avis ?

Base : Tous

Régions où il existe l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme

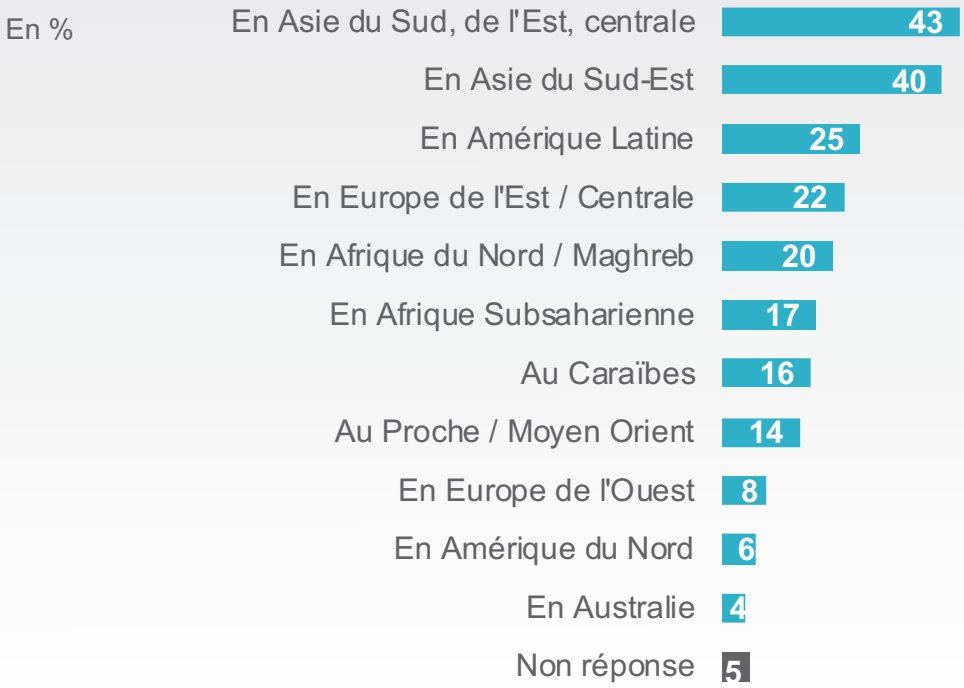

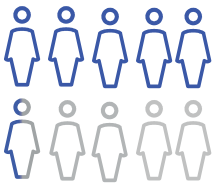

56%

Estiment que **l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme existe partout dans le monde.**

Est-ce qu'à votre avis des touristes luxembourgeois pratiquent plus ou moins fréquemment l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme ?

Question telle que posée aux participants :
Est-ce qu'à votre avis des touristes luxembourgeois pratiquent plus ou moins fréquemment le tourisme sexuel avec des enfants ?

Base : Tous

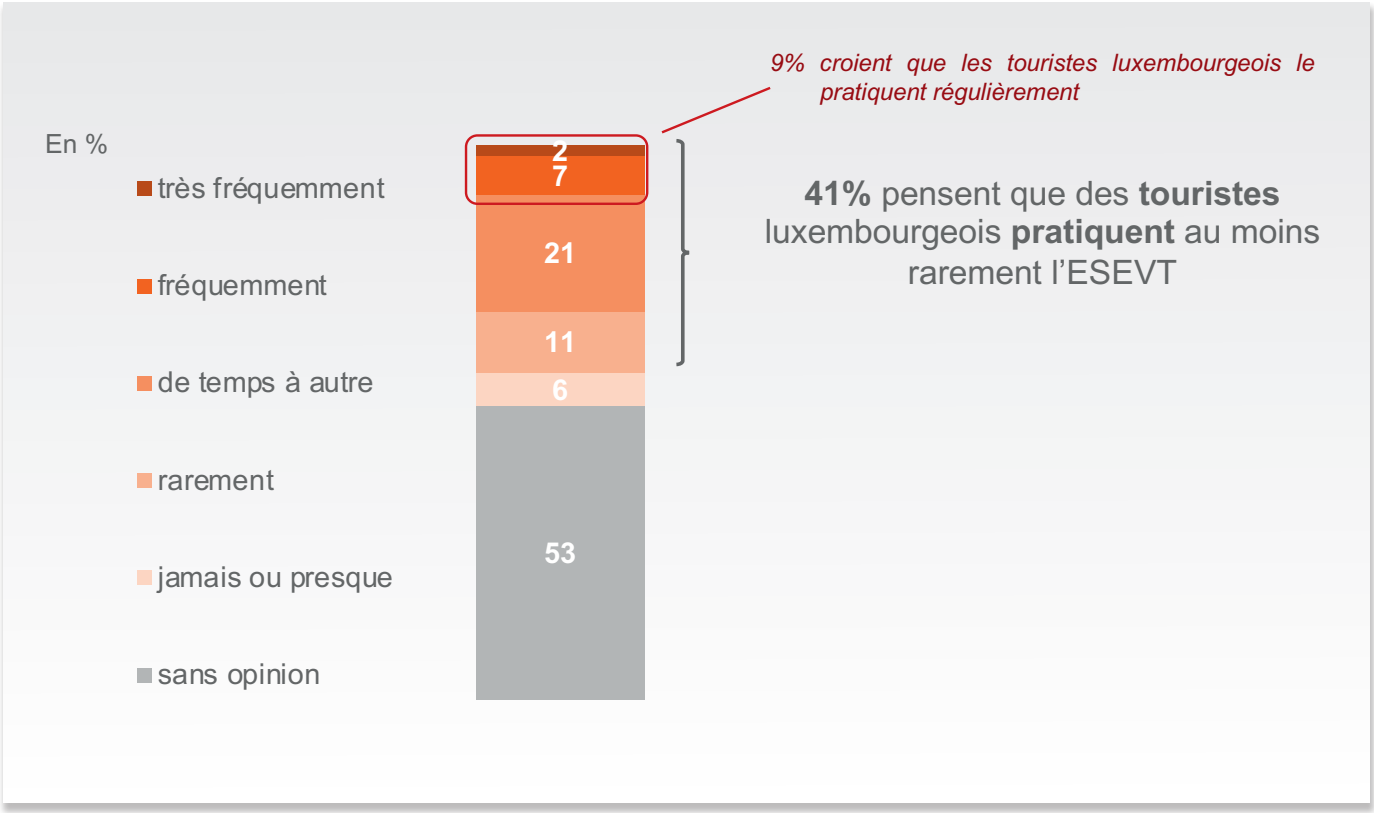

Avez-vous déjà vu ou reçu des informations de sensibilisation contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme par votre tour opérateur/compagnie aérienne/hôtel ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues?

Question telle que posée aux participants :
Avez-vous déjà vu ou reçu des informations de sensibilisation contre le tourisme sexuel impliquant des enfants par votre tour opérateur/compagnie aérienne/hôtel ? Si oui, quelles informations avez-vous reçues?

Base : Tous

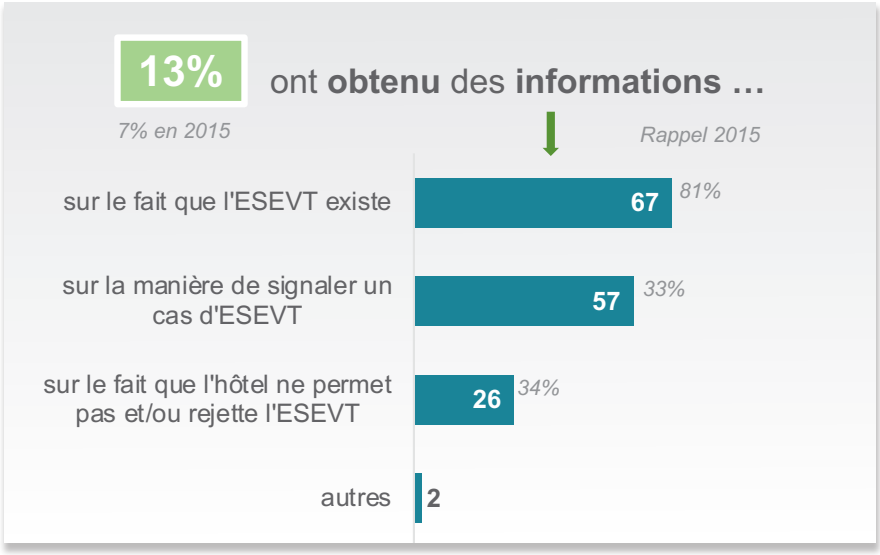

13% des personnes ont reçu des informations de sensibilisation contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme. Et parmi celles qui n'en ont pas reçu, 9 sur 10 souhaiteraient en avoir.

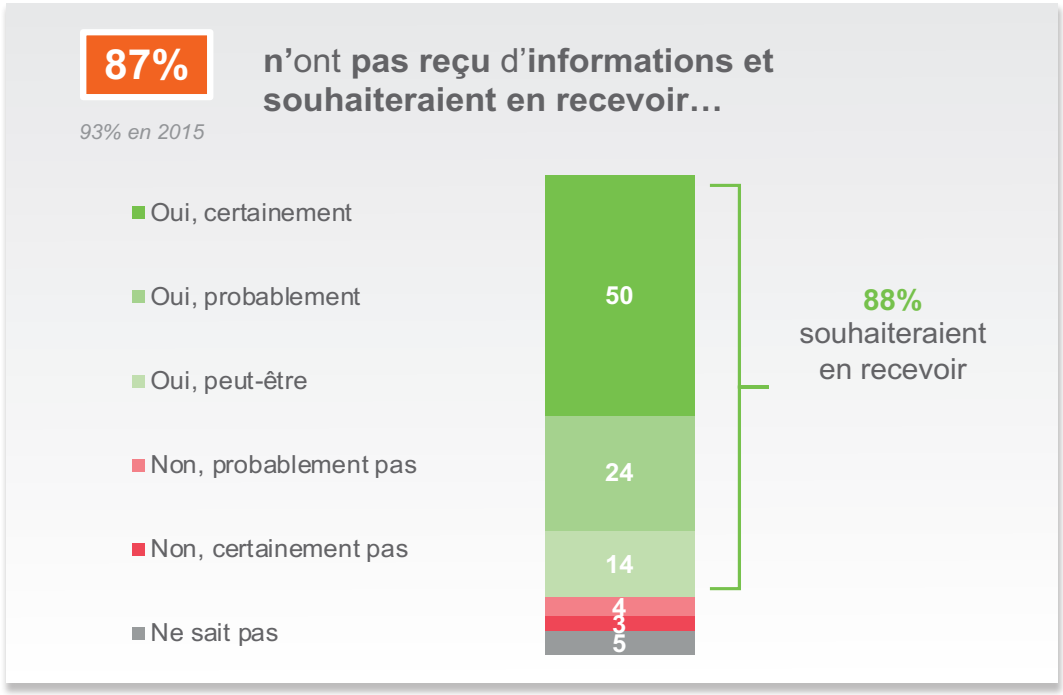

Dans quelle mesure estimez-vous qu'il est important que les professionnels du tourisme s'engagent dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme ?

Question telle que posée aux participants :
Dans quelle mesure estimez-vous qu'il est important que les professionnels du tourisme s'engagent dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants ?

Base : Tous

97%

des personnes interrogées soulignent l'importance de l'engagement des professionnels du tourisme dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme

87% estiment qu'il est extrêmement voir très important que les professionnels du tourisme s'engagent dans la lutte contre le l'ESEVT.

L'engagement des professionnels du tourisme reste important aux yeux de la quasi-totalité des personnes.

Si vous appreniez que l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme existe à votre destination, que feriez-vous ?

Question telle que posée aux participants :
Si vous appreniez que le tourisme sexuel impliquant des enfants existe à votre destination, que feriez-vous ?

Base : Tous

Réactions en cas de connaissance d'existence d'ESEVT à destination

En %

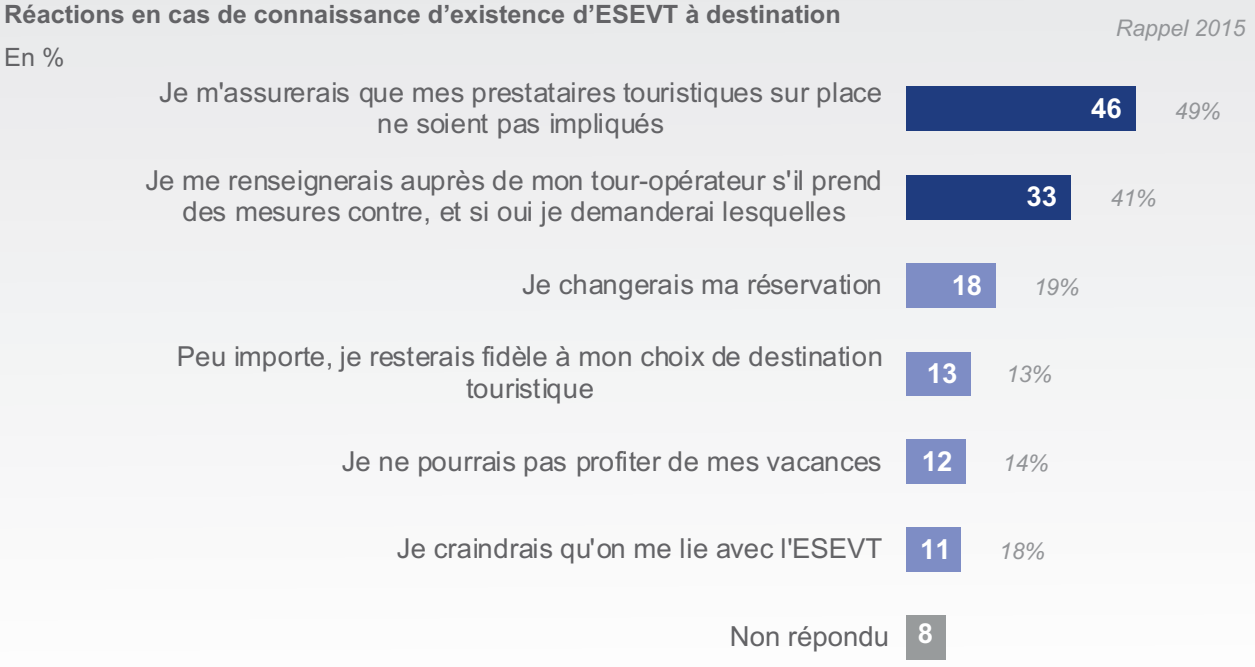

La majorité s'assurerait que leur prestataire sur place ne soit pas impliqué si elle apprenait que l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme existe à leur destination.

Avez-vous été témoin d'un cas d'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme à une destination touristique ? Pourriez-vous indiquer où vous en avez été témoin ?

Question telle que posée aux participants :
Avez-vous été témoin d'un cas de tourisme sexuel impliquant des enfants à une destination touristique ? Pourriez-vous indiquer où vous avez été témoin de tourisme sexuel impliquant des enfants ?

Base : Tous

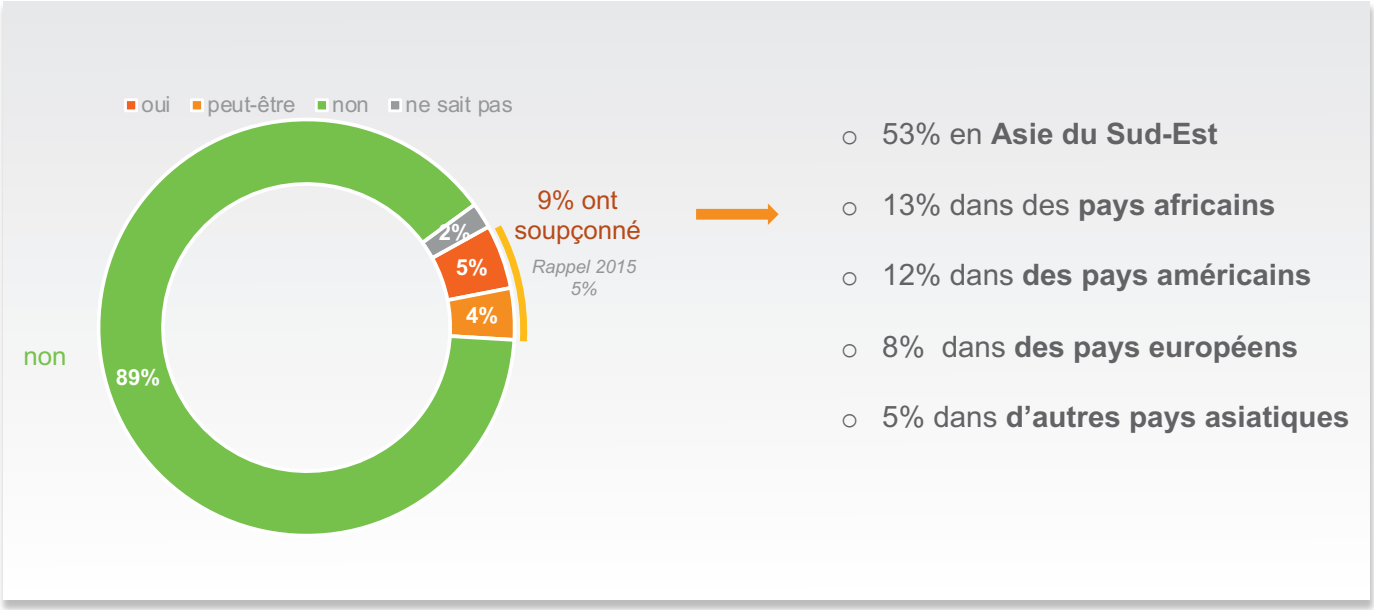

1 personne sur 10 a eu un soupçon d'un cas d'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme à une destination touristique.

Si témoin d'un cas : Qu'avez-vous fait? Si vous étiez témoin d'un cas d'exploitations sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme ou de prostitution d'enfants que feriez-vous?

Question telle que posée aux participants :
Si témoin d'un cas : Qu'avez-vous fait? Si vous étiez témoin d'un cas de tourisme sexuel impliquant des enfants ou de prostitution d'enfants que feriez-vous?

Base : 50 personnes témoins d'un cas de TSIE

Réactions <u>après la découverte</u> d'un cas de TSIE		*2015*
J'aurais aimé faire quelque chose mais je ne sais pas à qui signaler ou comment	**44%**	*43%*
Je n'ai rien fait, cela ne me concerne pas	**15%**	*21%*
J'ai informé le guide sur place	**14%**	*15%*
Je n'ai rien fait pendant les vacances mais je ne réserverais plus cette destination	**13%**	*12%*
J'ai signalé le fait à la direction de l'hôtel	**13%**	*15%*
J'ai signalé le fait à mon tour opérateur/l'organisateur de mon voyage	**7%**	*4%*
J'ai contacté la police locale	**6%**	-
J'ai contacté la police luxembourgeoise dès mon retour	**2%**	-

1 personne sur 4 n'a pas su où et à qui s'adresser pour signaler un cas d'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme.

Base : 1063 personnes qui n'ont pas été témoin d'un cas de TSIE

Réactions suscitées en cas de découverte d'un cas de TSIE		*2015*
J'aimerais faire quelque chose mais je ne sais pas à qui signaler ou comment	**24%**	*25%*
Je ne ferais rien, cela ne me concerne pas	**1%**	*1%*
J'informerais le guide sur place	**30%**	*41%*
Je ne ferais rien pendant les vacances mais je ne réserverais plus cette destination	**4%**	*6%*
Je signalerais le fait à la direction de l'hôtel	**28%**	*34%*
Je signalerais le fait à mon tour- opérateur/ l'organisateur de mon voyage	**33%**	*46%*
Je contacterais la police locale	**38%**	*38%*
Je le signalerais sur le site www.childprotection.lu ou un autre site de signalement en ligne	**26%**	*33%*
J'aimerais pouvoir appeler une hotline / numéro de téléphone vert	**23%**	*28%*
Je prendrais contact avec l'ambassade/ consulat luxembourgeois ou équivalent	**12%**	*15%*
Je contacterais la police luxembourgeoise dès mon retour	**11%**	*15%*

Opinion sur la pratique de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme (1/2)

Question telle que posée aux participants :
Voici maintenant une liste d'affirmations. Pour chacune d'entre elles, pourriez-vous dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ?

Base : Tous

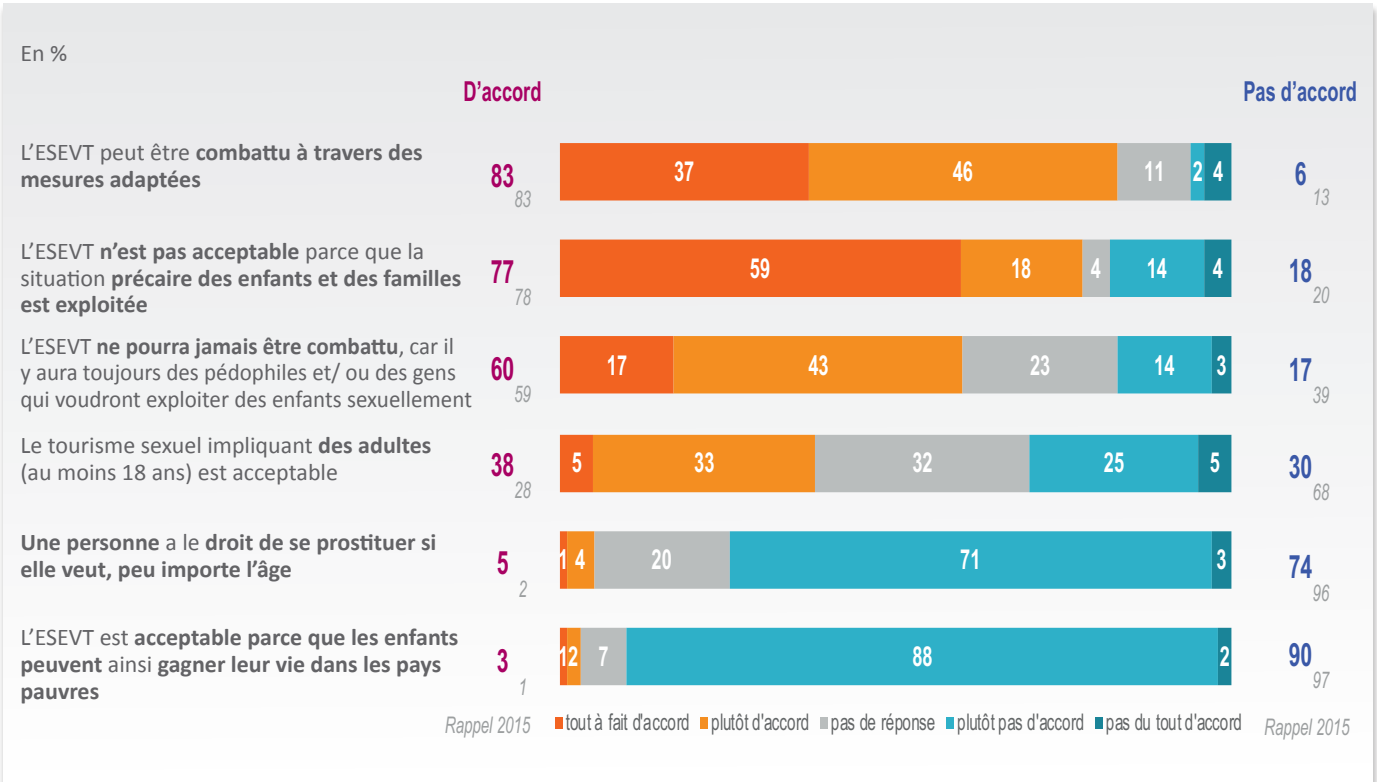

Opinion sur la pratique de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme (2/2)

Question telle que posée aux participants :
Voici maintenant une liste d'affirmations. Pour chacune d'entre elles, pourriez-vous dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ?

Base : Tous

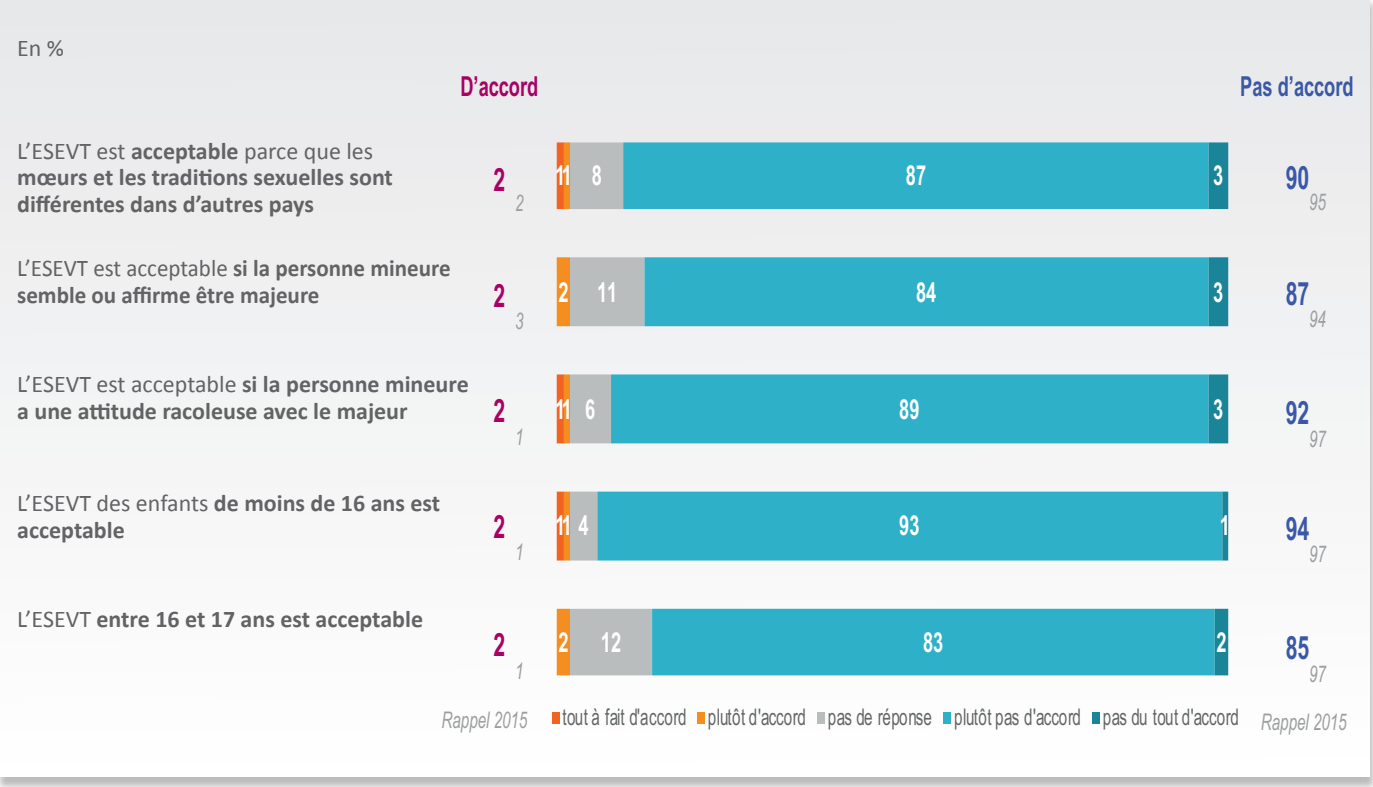

3 Le matériel d’abus sexuel d’enfants

Qu'est-ce le matériel d'abus sexuel d'enfants?

Le terme matériel d'abus sexuel d'enfants remplace l'ancien terme de pornographie mettant en scène des enfants ou pédopornographie. La pornographie est légale entre adultes consentants et il est important de distinguer entre les deux, car si des enfants sont impliqués il s'agit toujours d'abus sexuels. Aussi, le terme matériel inclus plus de types de matériel que si on parle de pornographie.

Dans cette enquête les participants ont été demandés des questions au sujet de la pornographie mettant en scène des enfants afin de rester cohérent avec l'enquête de 2015.

La pornographie mettant en scène des enfants est toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant à des fins sexuelles. Ceci inclut des photographies, des représentations visuelles ou audio et des dessins.

Avez-vous déjà entendu parler de matériel d'abus sexuel d'enfants (parfois appelée pornographie enfantine ou pédopornographie) ? Où en avez-vous entendu parler ?

Question telle que posée aux participants :
Avez-vous déjà entendu parler de la pornographie mettant en scène des enfants (parfois appelée pornographie enfantine ou pédopornographie) ?
Où en avez-vous entendu parler ?

Base : Tous

En %

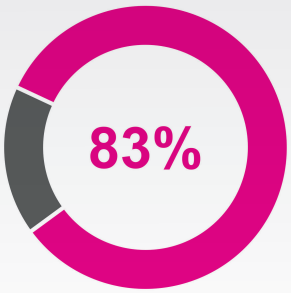

des personnes ont **déjà entendu parler** de matériel d'abus sexuel d'enfants

Rappel 2015
86%

8 personnes sur 10 ont déjà entendu parler de matériel d'abus sexuel d'enfants. C'est principalement à travers les médias qu'ils en ont pris connaissance. Les campagnes de sensibilisation sont un canal d'information pour 3 personnes sur 10.

Vecteurs d'information sur le matérial d'abus sexuel d'enfants

En %

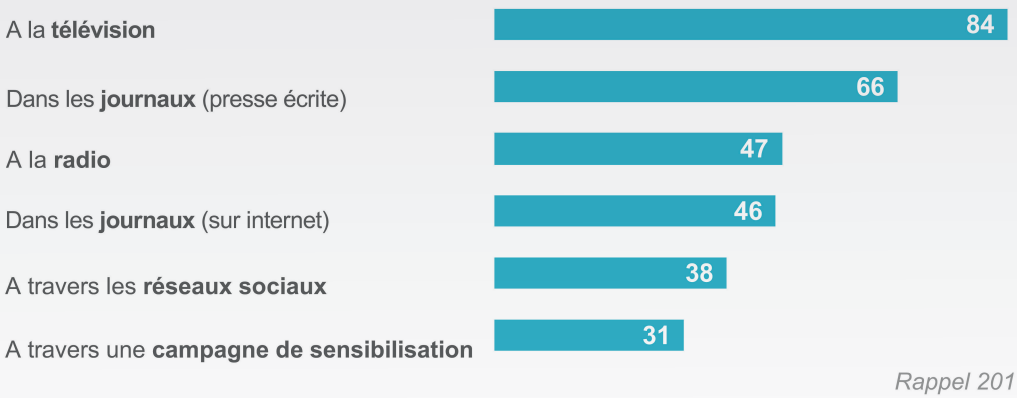

		Rappel 2015
Quelqu'un de mon entourage m'en a parlé	11%	*8%*
Par ECPAT Luxembourg	4%	*2%*
Autre organisation	1%	
Autre	1%	

Selon vous, est-il acceptable ou pas qu'une personne consulte des images pornographiques mettant en scène des personnes :

Base : Tous

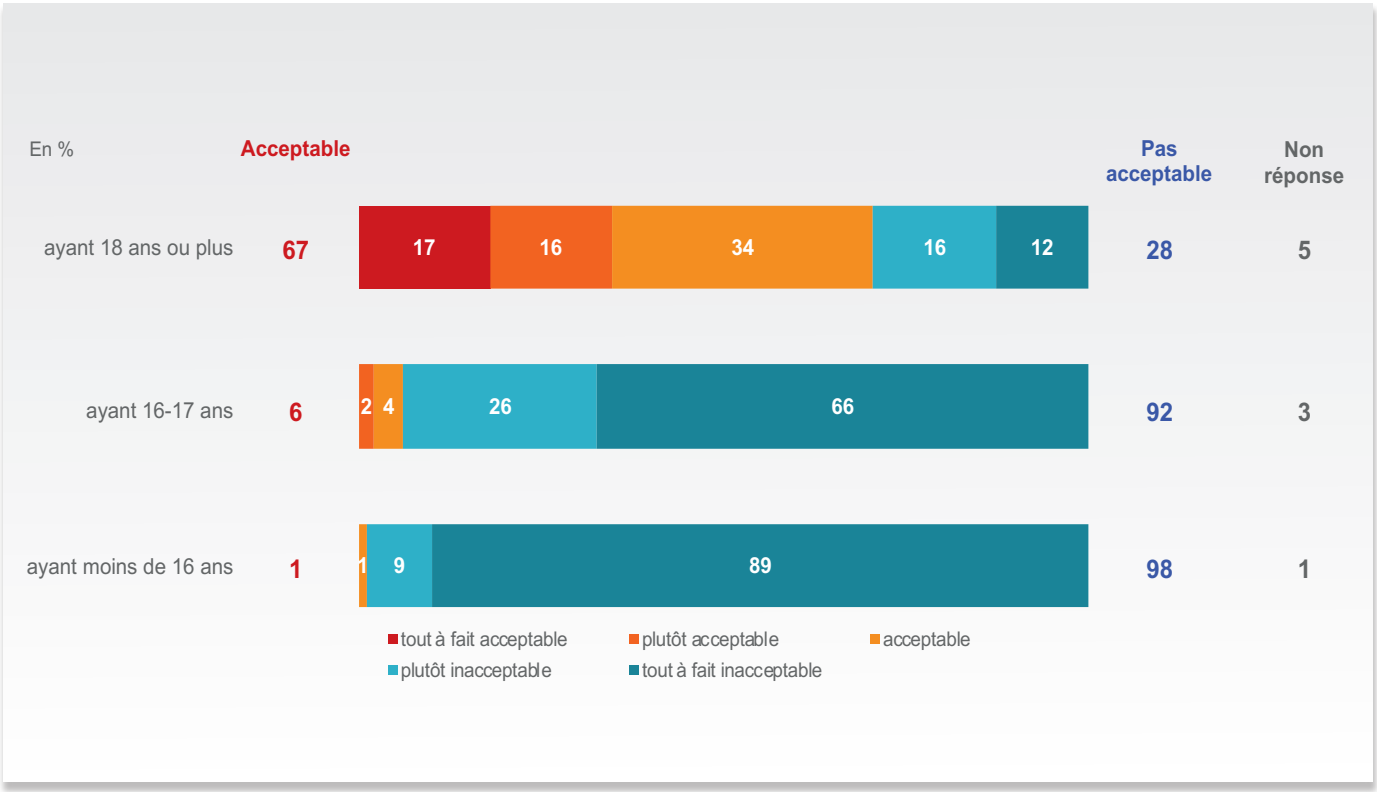

La consultation d'images pornographiques mettant en scène des personnes de moins de 18 ans est rejetée par la quasi-totalité des personnes.

Êtes-vous déjà tombé(e) par hasard sur des images d'abus sexuel d'enfants sur Internet? Qu'avez-vous fait? / Que feriez-vous en cas de contact avec une image d'abus sexuel d'enfants ?

Question telle que posée aux participants :
Êtes-vous déjà tombé(e) par hasard sur des images pornographiques mettant en scène des enfants sur Internet? Qu'avez-vous fait? / Que feriez-vous en cas de contact avec une image pornographique mettant en scène des enfants ?

Base : Tous

Contact avec des images d'abus sexuel d'enfants sur Internet

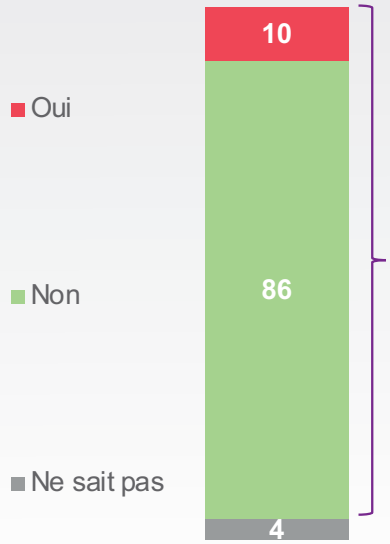

Réactions réelles et éventuelles suite au contact imprévu avec des images d'abus sexuel

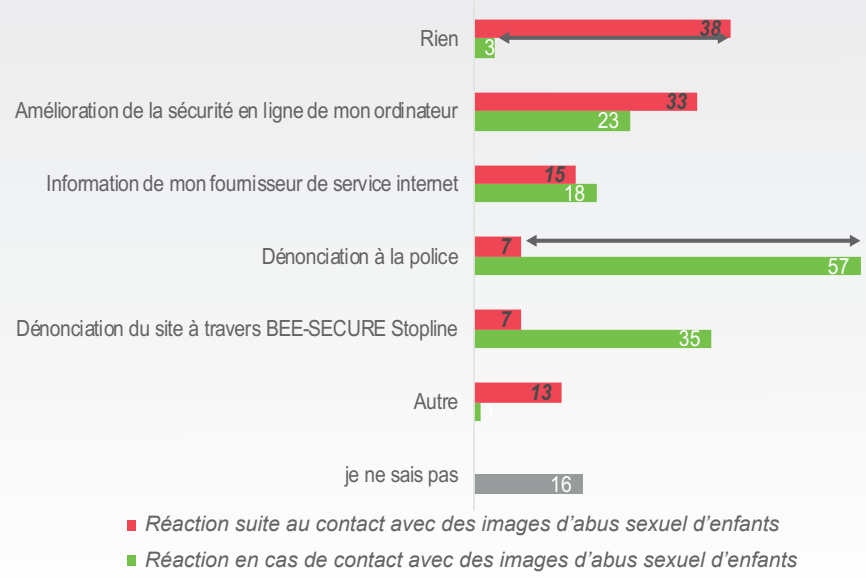

Une personne sur dix a déjà été en contact avec des images d'abus sexuel d'enfants mettant en scène des enfants. Les comportements souhaités diffèrent sensiblement de ceux réellement engagés.

Avez-vous, actuellement, des enfants mineurs (moins de 18 ans) vivant dans votre ménage ? Que faites-vous pour les protéger contre ces risques (par exemple le risque pour vos enfants de tomber sur un site avec images d'abus sexuel d'enfants ou le risque qu'ils produisent du matériel d'abus sexuel d'enfants (envoi d'images nues que ce soit volontairement ou sous la menace)) ? / Si vous n'avez pas d'enfants, que feriez-vous si vous en aviez ?

Question telle que posée aux participants :
Avez-vous, actuellement, des enfants mineurs (moins de 18 ans) vivant dans votre ménage ? Que faites-vous pour les protéger contre ces risques (par exemple le risque pour vos enfants de tomber sur un site avec images d'abus sexuel d'enfants ou le risque qu'ils produisent du matériel pornographique (envoi d'images nues que ce soit volontairement ou sous la menace)) ? / Si vous n'avez pas d'enfants, que feriez-vous si vous en aviez?

Enfants mineurs dans le ménage – Base : Tous

30%

ont des **enfants mineurs** dans le ménage

70%

n'ont **pas d'enfants mineurs** dans le ménage

Actions mises/seraient mises en œuvre pour la protection des enfants

Actions mises/seraient mises en œuvre pour la protection des enfants

	Réelles	Souhaitées
Je ne fais rien de particulier / Je ne ferais rien	10%	1%
Je sensibilise / sensibiliserais mes enfants sur ces risques	66%	71%
J'utilise / j'utiliserais un système de contrôle parental	46%	66%
Je m'assure / m'assurerais que mes enfants n'ont pas d'accès à l'internet sans accompagnement	30%	23%
Autre	1%	-
Non répondu	1%	6%

1 personne sur 10 avec des enfants au sein du ménage ne fait rien pour les protéger. Les deux tiers les sensibilisent alors que la moitié utilise un système de contrôle parental.

4 Le « grooming »

Le 'grooming' est la sollicitation en ligne d'un enfant à des fins sexuelles. Il s'agit d'un procédé par lequel une personne adulte (souvent faisant semblant d'être plus jeune que son âge) cherche à obtenir la confiance d'un adolescent ou d'un enfant de moins de 16 ans, sur Internet, pour le 'préparer' à l'idée de relations sexuelles avec lui/elle. Ceci vise tant les propositions sexuelles explicites qu'implicites, voir les propositions camouflées et éventuellement une rencontre physique.

Avez-vous déjà entendu parler de ‘grooming’ ? Si oui, où en avez-vous entendu parler ?

Base : Tous

Notoriété du grooming

En %

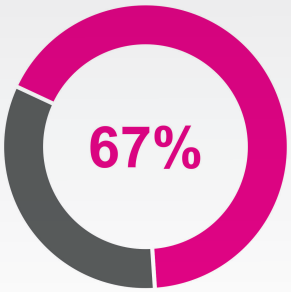

des personnes ont **déjà entendu parler** de ‘grooming’

Rappel 2015
60%

Parmi les personnes qui ont déjà entendu parler de ‘grooming’, 36% savent exactement de quoi il s’agit. C’est en grande majorité par les médias et les réseaux sociaux que les personnes en ont eu connaissance.

Vecteurs d’information sur le ‘grooming’

En %

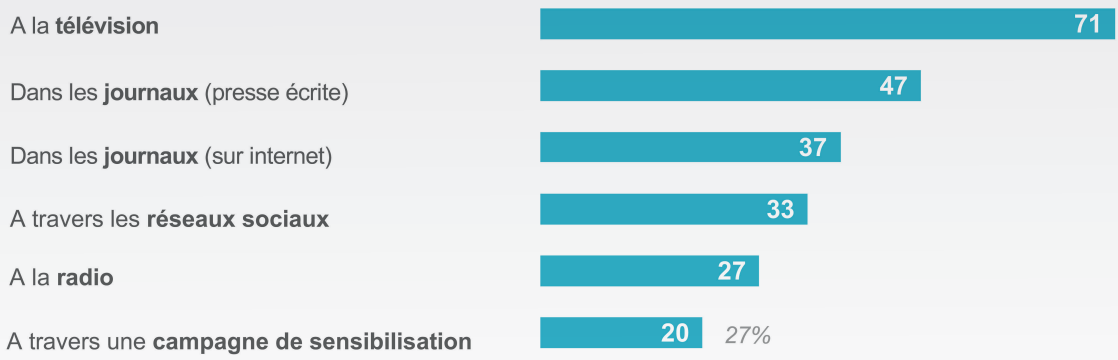

Quelqu’un de mon entourage m’en a parlé	12%	*11%*
Par ECPAT Luxembourg	2%	*1%*
Autre	3%	

D’après vous, quels risques présentent Internet et les nouvelles technologies pour les enfants et les jeunes d’aujourd’hui ?

Base : Tous

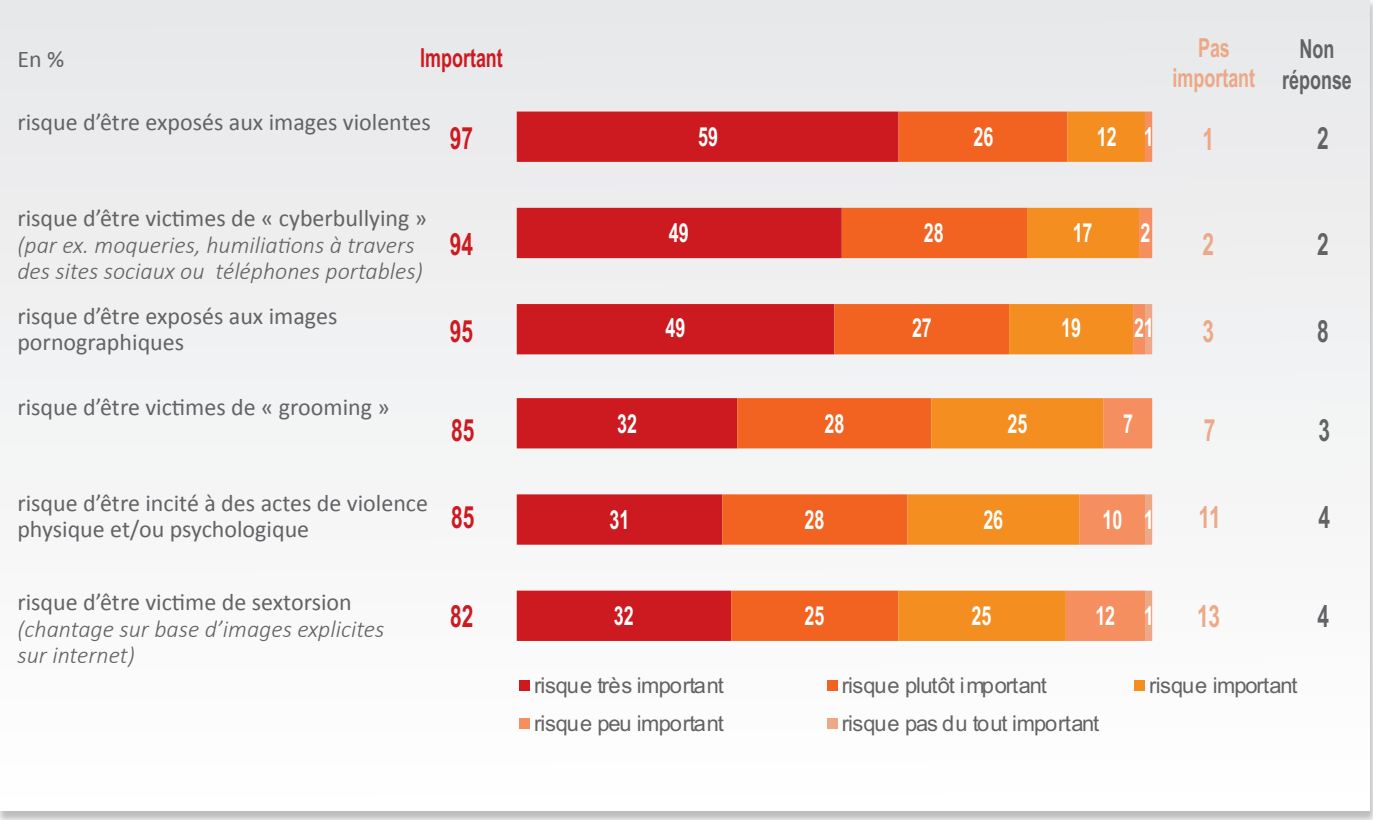

A votre avis, les jeunes de moins de 18 ans envoient-ils des photos sur lesquelles ils sont nus (ou d'autres personnes) à d'autres jeunes du même âge ? Si oui, à partir de quel âge environ pensez-vous que ces jeunes s'envoient de telles photos ?

Avis sur l'envoi par les jeunes de photos de personnes nues
Base : tous

En %

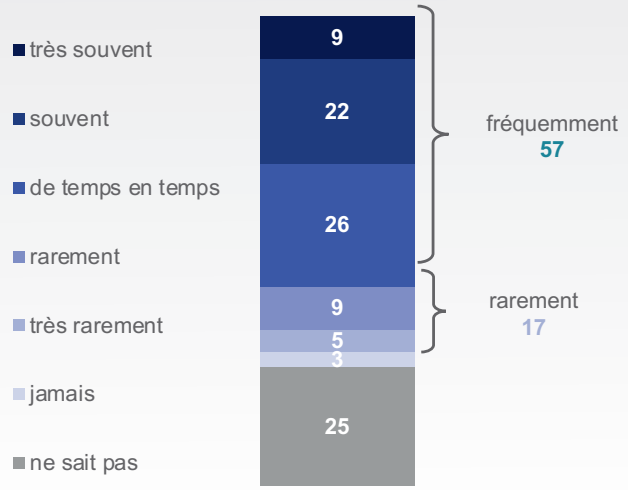

Âge d'envoi des photos de personnes nues - Base : 798 personnes qui pensent que les jeunes envoient des photos de personnes nues

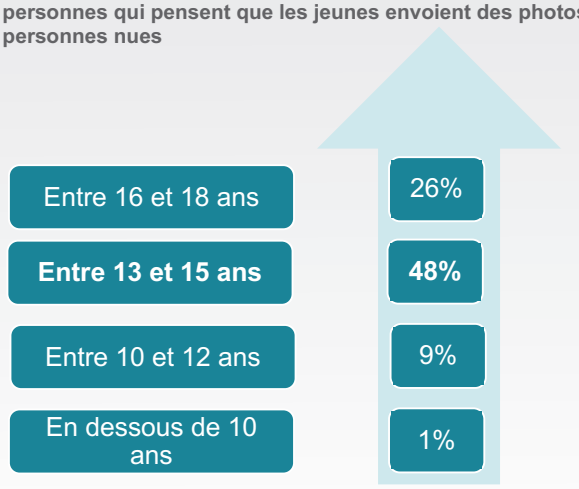

20% personnes ont indiqué ne **pas savoir**

La majorité des personnes pensent que les jeunes envoient des photos de personnes nues. Ce sont surtout les jeunes âgés entre 13 et 15 ans qui le feraient.

5 Les actions et l'engagement face à ces thématiques

Notoriété des peines passibles au Luxembourg (1/2)

Question telle que posée aux participants :
Selon vous, les faits suivants sont-ils passibles de peines au Luxembourg ?

Base : Tous

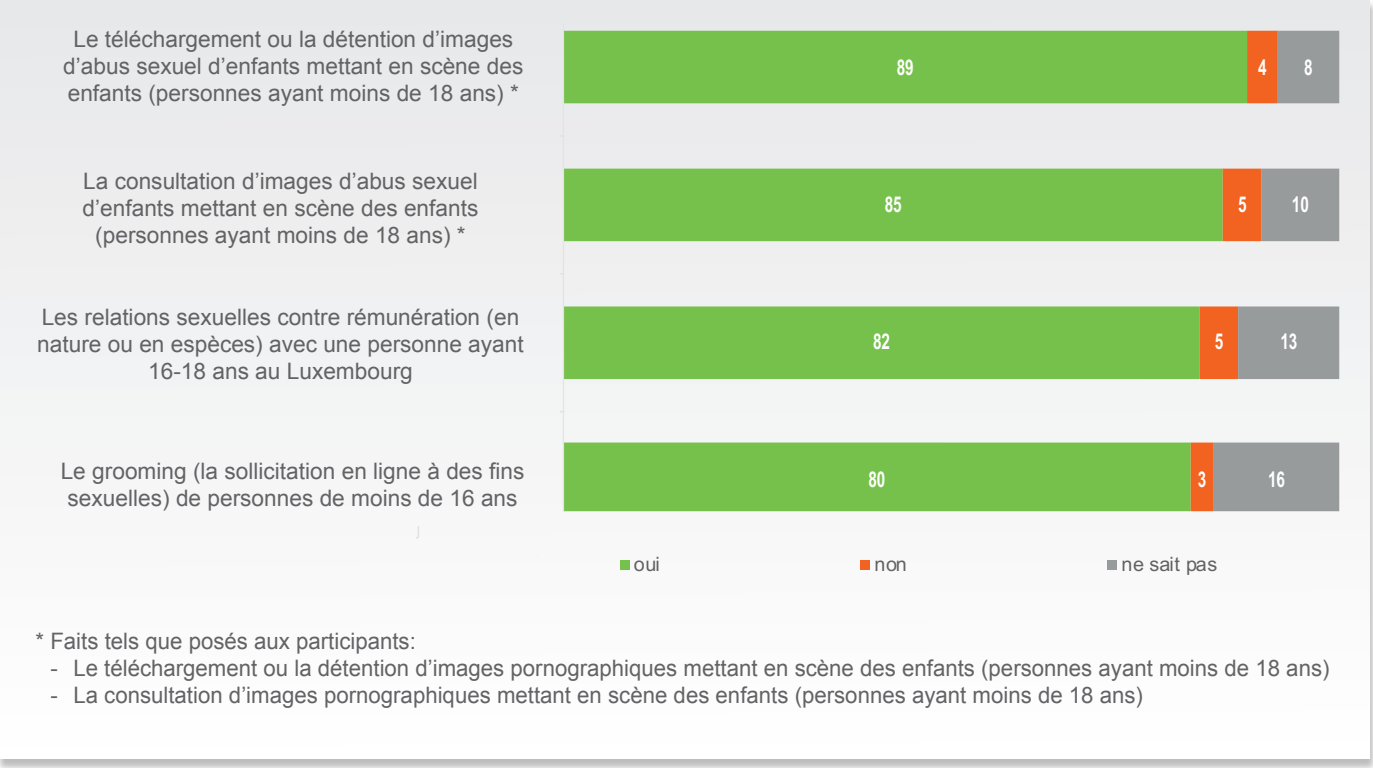

* Faits tels que posés aux participants:
- Le téléchargement ou la détention d'images pornographiques mettant en scène des enfants (personnes ayant moins de 18 ans)
- La consultation d'images pornographiques mettant en scène des enfants (personnes ayant moins de 18 ans)

Notoriété des peines passibles au Luxembourg (2/2)

Question telle que posée aux participants :
Selon vous, les faits suivants sont-ils passibles de peines au Luxembourg ?

Base : Tous

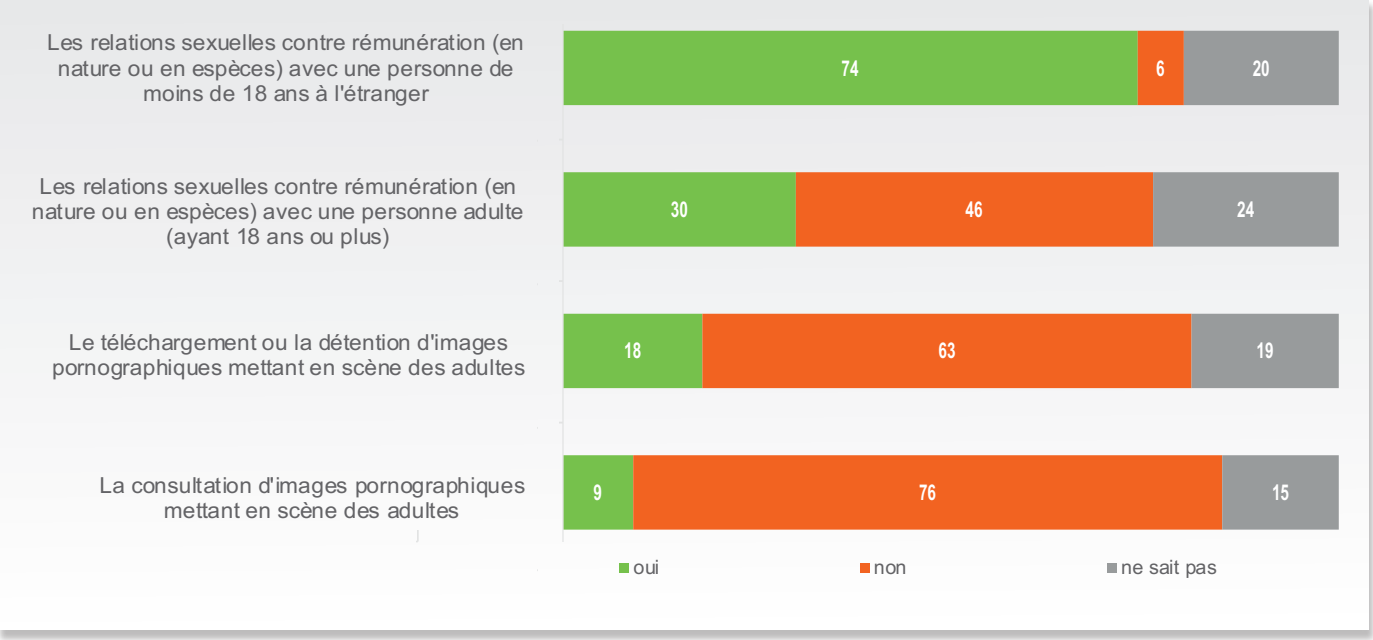

Pensez-vous que les résidents luxembourgeois qui ont pratiqué de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme à l'étranger peuvent être poursuivis par la justice au Luxembourg ?

Question telle que posée aux participants :
Pensez-vous que les résidents luxembourgeois qui ont pratiqué du tourisme sexuel impliquant des enfants à l'étranger peuvent être poursuivis par la justice au Luxembourg ?

Base : Tous

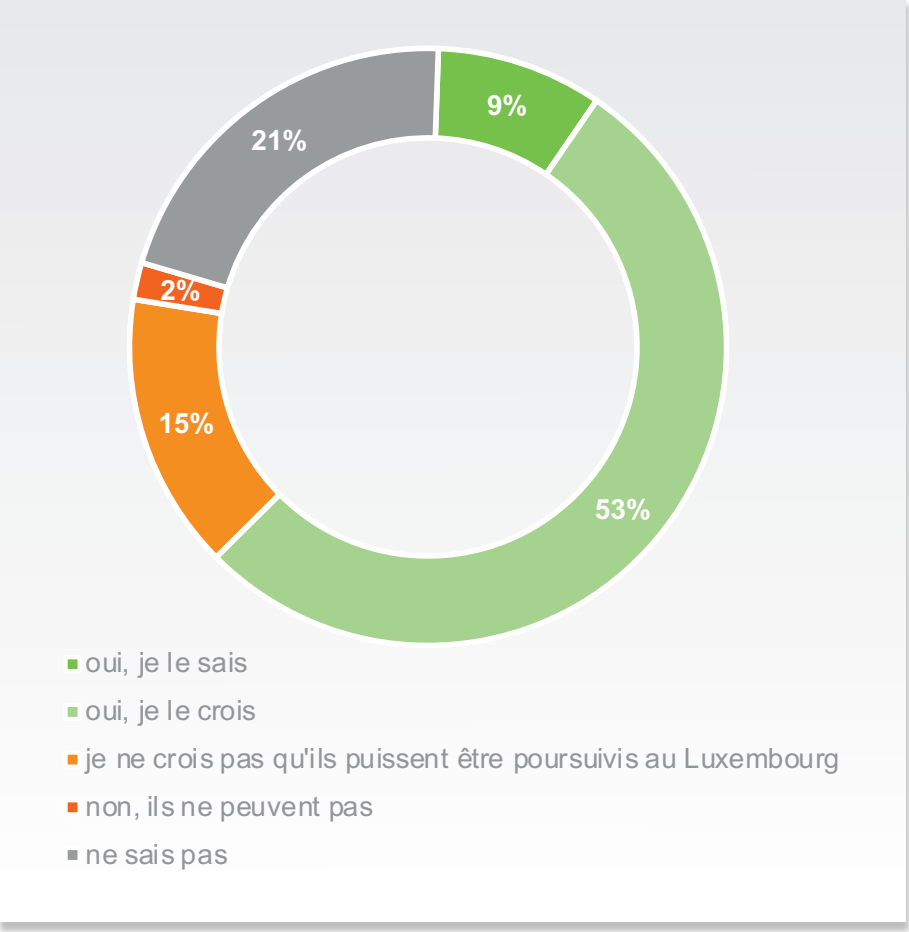

62% des personnes **savent** ou **croient** que les **résidents luxembourgeois** peuvent être **poursuivis par la justice** pour la **pratique de d'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme à l'étranger.**

D'après ce que vous en savez, les pouvoirs publics sont-ils très actifs, plutôt actifs, actifs, plutôt pas actifs ou pas du tout actifs dans la lutte contre l'exploitation des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme ? Que font-ils dans la lutte contre l'ESEVT ? / Que devraient-ils faire pour lutter contre l'ESEVT ?

Question telle que posée aux participants :
D'après ce que vous en savez, les pouvoirs publics sont-ils très actifs, plutôt actifs, actifs, plutôt pas actifs ou pas du tout actifs dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants ? Que font-ils dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants ? / Que devraient-ils faire pour lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants ?

Base : Tous

Implication des pouvoirs publics dans la lutte contre l'ESEVT

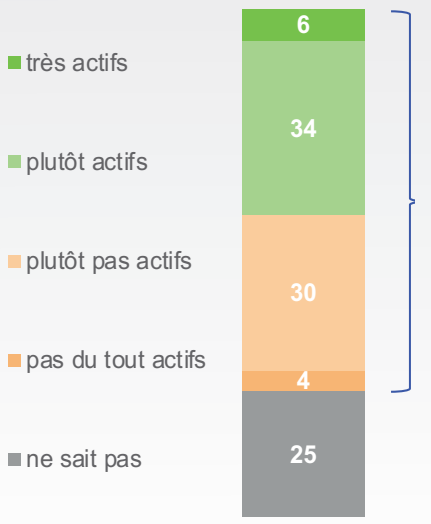

Actions menées par et souhaitées des pouvoirs publics

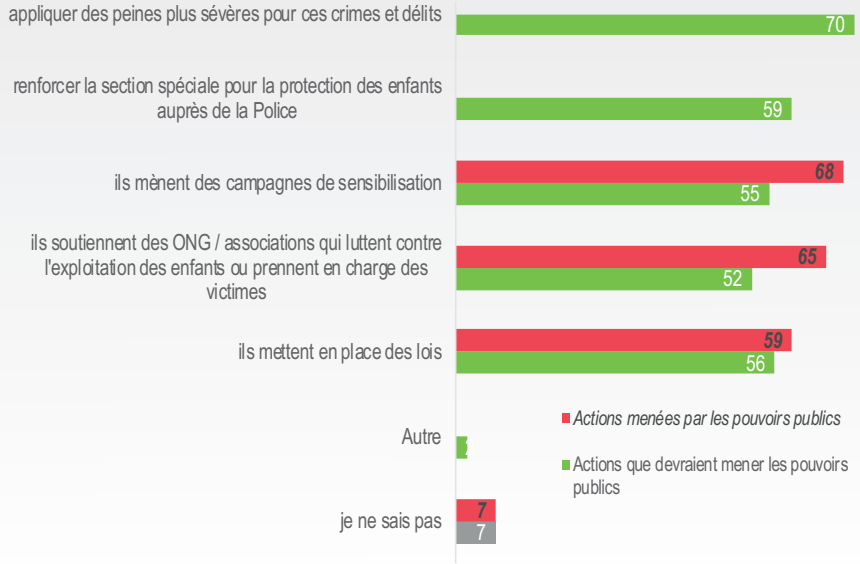

4 personnes sur 10 estiment que les pouvoirs publics sont actifs dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme. Pour le tiers qui pense le contraire, il faudrait principalement plus de sévérité dans les peines. A noter qu'un quart n'a aucune idée de l'activité des pouvoirs publics.

D'après ce que vous en savez, les pouvoirs publics sont-ils très actifs, plutôt actifs, actifs, plutôt pas actifs ou pas du tout actifs dans la lutte contre le grooming et le matériel d'abus sexuel d'enfants ? Que font-ils/devraient-ils faire dans la lutte contre le grooming et le matériel d'abus sexuel d'enfants?

Question telle que posée aux participants :
D'après ce que vous en savez, les pouvoirs publics sont-ils très actifs, plutôt actifs, actifs, plutôt pas actifs ou pas du tout actifs dans la lutte contre le grooming et la pornographie mettant en scène des enfants ? Que font-ils/devraient-ils faire dans la lutte contre le grooming et la pornographie mettant en scène des enfants?

Base : Tous

Implication des pouvoirs publics dans la lutte contre le grooming et le matériel d'abus sexuel d'enfants

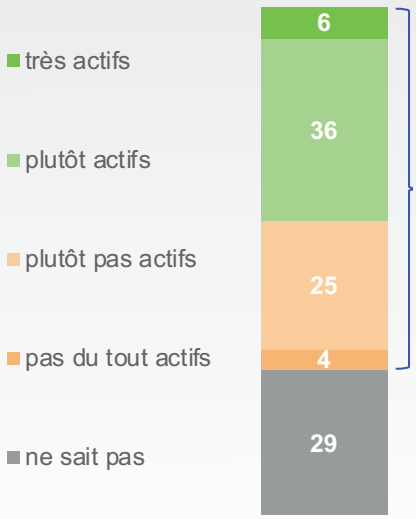

Actions menées par et souhaitées des pouvoirs publics dans la lutte contre le grooming et le matériel d'abus sexuel d'enfants

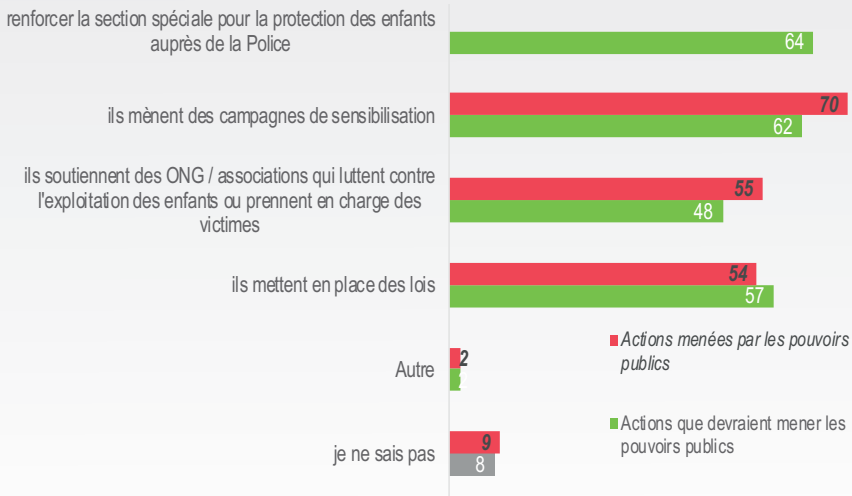

Selon vous, est-il nécessaire de prendre des mesures complémentaires pour compléter les lois existantes et améliorer la protection des enfants ? Si oui, quelles seraient ces mesures ?

Base : Tous

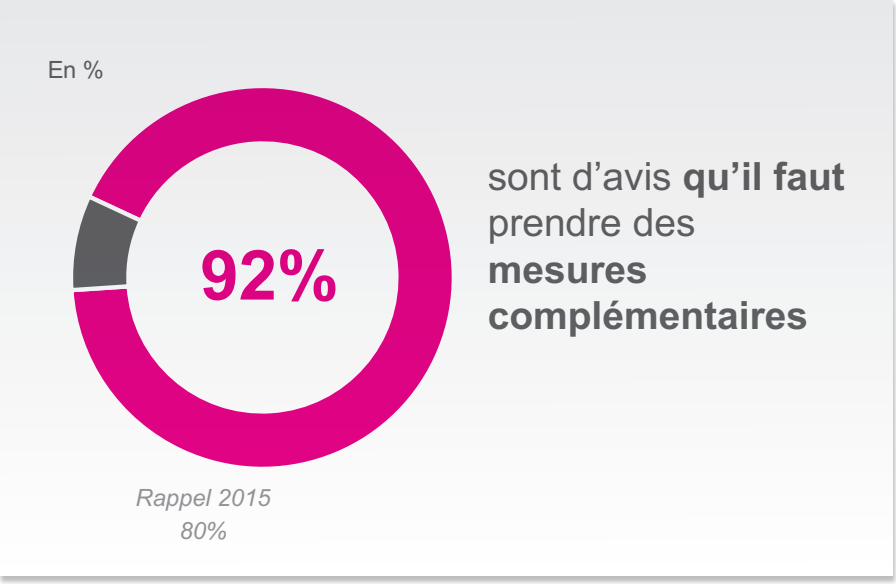

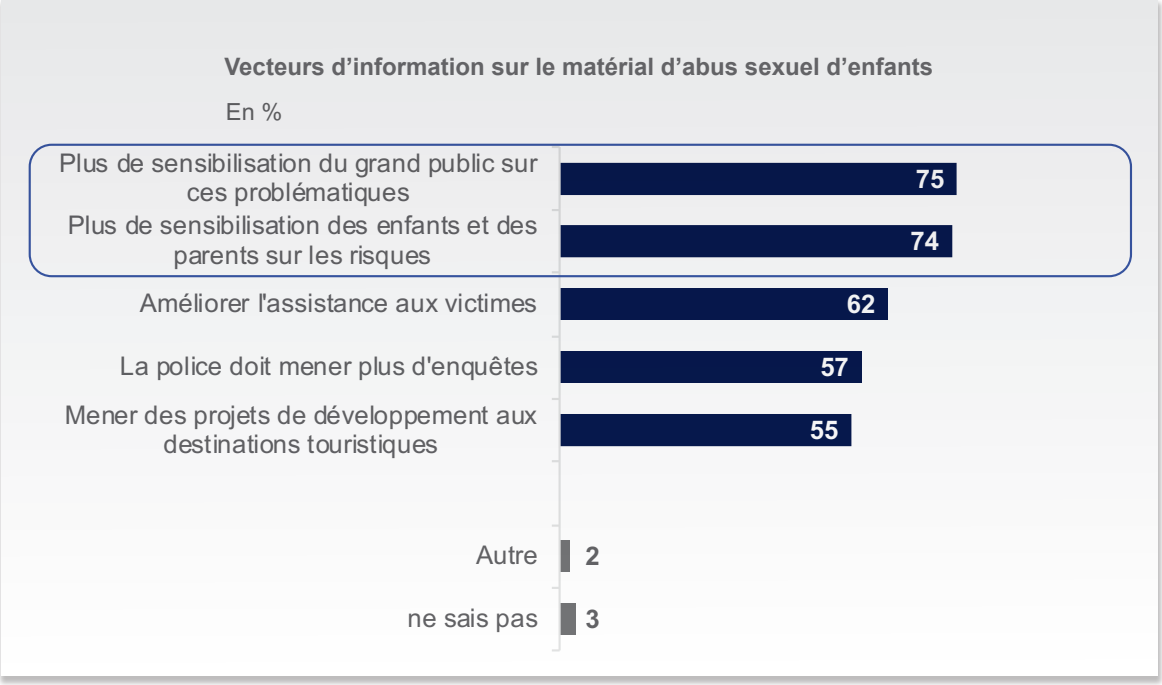

D'après vous, qui devrait s'engager dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme ?

Question telle que posée aux participants :
D'après vous, qui devrait s'engager dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants ?

Base : Tous

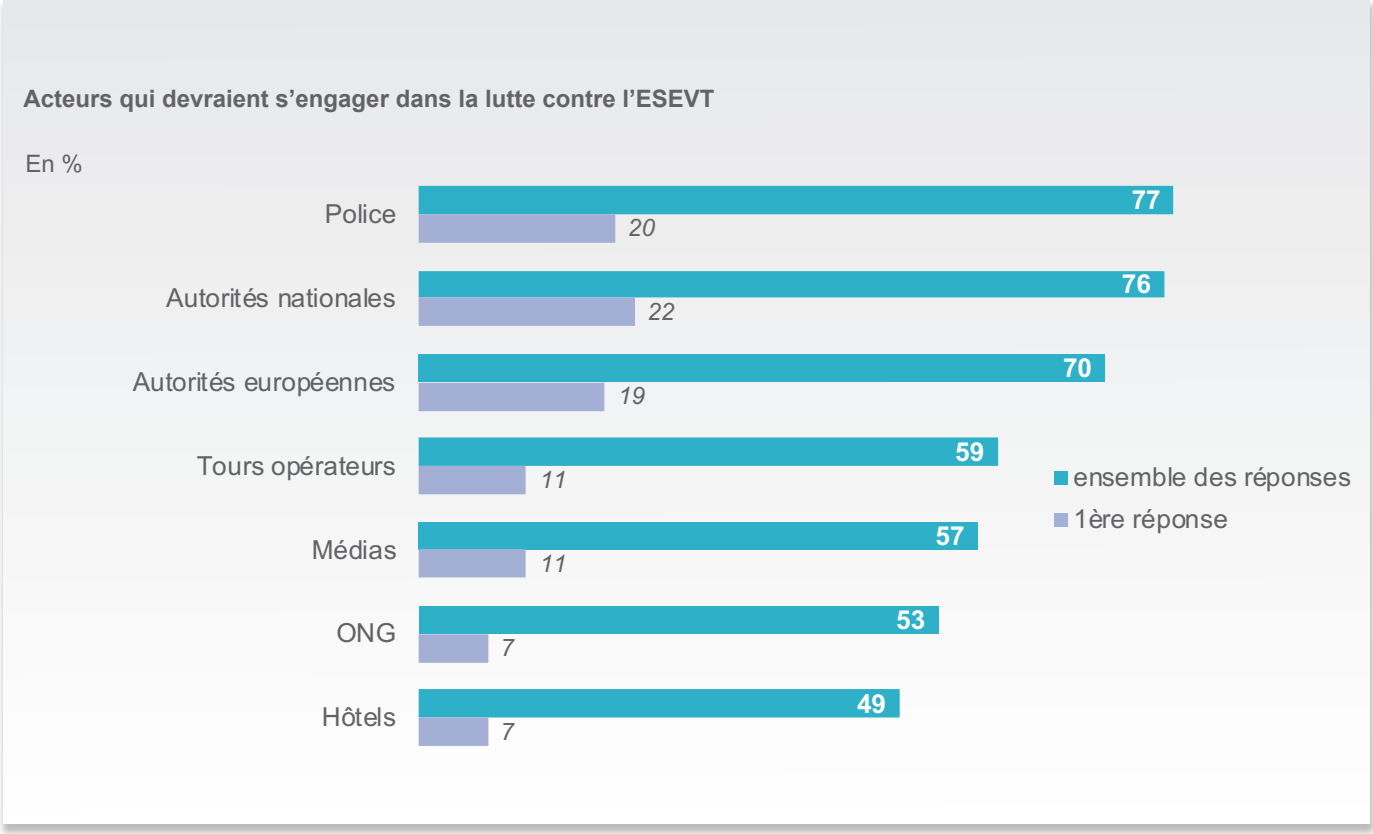

22% des personnes citent en premier les autorités nationales en tant qu'acteur qui devrait s'engager dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme. La police est citée en premier par 1 personne sur 5.

D'après vous, qui devrait s'engager dans la lutte contre le matériel d'abus sexuel d'enfants ?

Question telle que posée aux participants :
D'après vous, qui devrait s'engager dans la lutte contre la cyberpornographie mettant en scène des enfants ?

Base : Tous

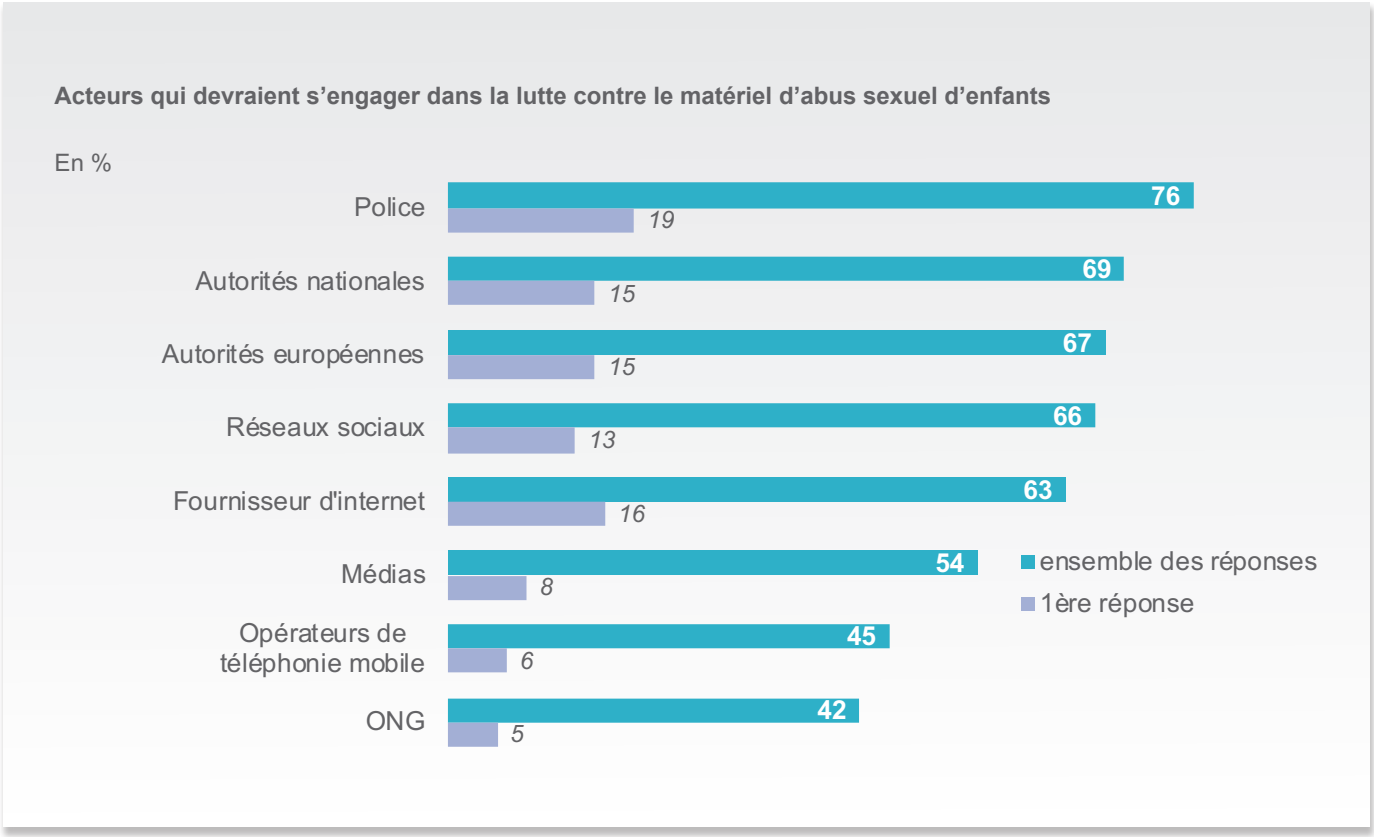

Concernant la lutte contre la cyberpornographie, la police est citée en premier, par 1 personne sur 5. Elle est suivie par le fournisseur internet (16%).

D'après vous, qui devrait s'engager dans la lutte contre le 'grooming' ?

Base : Tous

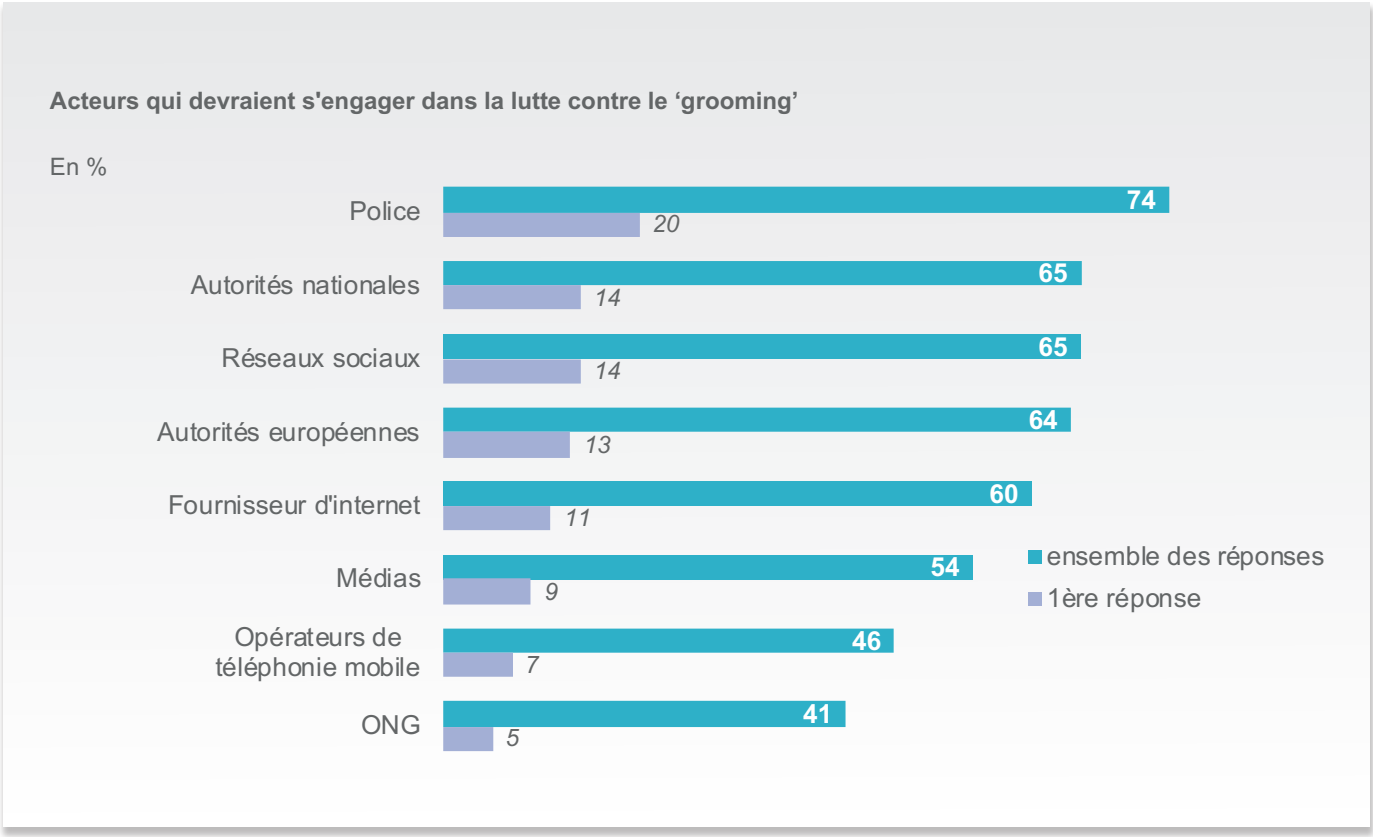

La police (20%), les autorités nationales et les réseaux (14%) sont les instances vues comme devant s'engager dans la lutte contre le 'grooming'.

6 Informations supplémentaires

Page 6 :

Au Luxembourg il est strictement illégal d'avoir des relations sexuelles avec une personne mineure (ayant moins de 18 ans) en prostitution. Il s'agit d'exploitation sexuelle d'enfants.

Avoir une relation sexuelle avec une personne majeure en prostitution est légale dans le cas où cette personne ne se trouve pas dans une situation d'exploitation.

Page 7 :

L'exploitation sexuelle d'enfants dans le cadre des voyages et du tourisme existe partout dans le monde.

Page 13 :

En cas de témoignage où d'un soupçon d'exploitation sexuelle d'un enfant dans le cadre des voyages et du tourisme vous pouvez signaler la situation soit ici : www.childprotection.lu soit sur le site européen www.dontlookaway.report. Ces sites vous dirigent vers un formulaire en ligne qui est envoyé à la police luxembourgeoise. Il est important de décrire le plus de détails possibles afin de faciliter l'enquête à la police.

Page 14 :

L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme est strictement illégale partout dans le monde. Des affirmations dans le genre de « L'ESEVT est acceptable parce que les enfants peuvent ainsi gagner leur vie dans les pays pauvres » ou « L'ESEVT est acceptable parce que les mœurs et les traditions sexuelles sont différentes dans d'autres pays » sont des excuses et il s'agit de toute façon d'exploitation sexuelle d'enfants.

Page 20 :

Il est illégal de consulter des images pornographiques si les personnes y représentées sont des mineurs (moins de 18 ans). Dans ce cas il s'agit de matériel d'abus sexuel d'enfants.

Page 21 :

Si vous tombez sur des images sexuellement explicites ou images nues d'un mineur, vous pouvez dénoncer le site ou l'URL anonymement sur la Stopline de BEE SECURE : https://stopline.bee-secure.lu. Les images sont retirées endéans 72 heures.

Page 22 :

Il est important de sensibiliser ses enfants sur les risques en ligne pour qu'ils se rendent compte des éventuels dangers.

Page 26 :

Les enfants et jeunes courent le risque d'être exposés aux images violentes ou pornographiques, d'être victime de « cyberbullying », de « grooming » ou de « sextorsion » et d'être incité à des actes de violence physique et/ou psychologique.

Page 27 :

L'envoi de photos sexuellement explicites ou nues est un phénomène qui est courant parmi les jeunes et et qui est, dans les relations amoureuses, souvent considéré comme un signe de confiance. La pratique d'envoi d'images intimes ou nues commence au moment où ils ont un téléphone connecté à Internet, donc le risque existe souvent dès les dernières années de l'école primaire.

Page 30 :

Le téléchargement, la détention et la consultation d'images pornographiques mettant en scène des enfants (personnes ayant moins de 18 ans) est illégal, il s'agit de matériel d'abus sexuel d'enfants. Des relations sexuelles contre rémunération (en nature et en espèces) avec une personne ayant moins de 18 ans est illégal au Luxembourg. Le « grooming » de personnes de moins de 16 ans est également illégal.

Page 31 :

Des relations sexuelles contre rémunération (en nature ou en espèces) avec une personne de moins de 18 ans à l'étranger est illégal, il s'agit d'exploitation sexuelle d'enfants dans le cadre des voyages et du tourisme. Les relations sexuelles contre rémunération (en nature et en espèces) avec une personne adulte (ayant 18 ans ou plus) sont légales si la personne ne se trouve pas dans une situation d'exploitation. Le téléchargement, la détention et la consultation d'images pornographiques mettant en scène des adultes est légal, si tous les adultes impliqués sont consentants et s'ils sont consultés par des adultes ou des jeunes à partir de 16 ans.

Page 32 :

La loi d'extraterritorialité définit que les résidents luxembourgeois qui ont commis de l'exploitation sexuelle d'enfants dans le cadre du voyage et du tourisme dans n'importe quel pays peuvent être poursuivi par la justice au Luxembourg.

Page 33 :

Les pouvoir publics agissent de façon réactive, ce qui veut dire qu'ils réagissent en cas de plainte.

Page 34 :

Les pouvoir publics agissent de façon réactive, ce qui veut dire qu'ils réagissent en cas de plainte.

ecpat-luxembourg@ecpat.lu

www.ecpat.lu